

TYPE DE DÉCHETS BIOLOGIQUES	CONTENEURS
Déchets tranchants, piquants ou contaminés Exemples : aiguilles, seringues, lames de bistouris, pipettes pasteurs, ...	 « Collecteur aiguille » 0.6L - 2L - 5L - 10L
Déchets d'animalerie, tranchants, humides, verrerie souillée Exemples : animaux, litières, boîtes de pétri, gel d'agar, réactifs biologiques en flacon, pipettes, ... > Agent pathogène 2 ou 3 - obligatoirement autoclavé	 « Médit fût » 30L - 60L
Déchets gélifiés Les déchets liquides doivent être préalablement gélifiés Exemples : milieux de culture, sang, urine, ... > Agent pathogène 2 ou 3 - obligatoirement autoclavé	 « Bonbonne » 10L
Déchets secs (autre que le verre, objets tranchants et piquants) Exemples : gants, papier filtre, petits matériels de labo à usage unique, ... > Agent pathogène 2 ou 3 - obligatoirement autoclavé	 « Médit box » 10L - 25L - 50L

Pour la sécurité de tous et le respect des agents, il est obligatoire de :

- > identifier les conteneurs avec les étiquettes prévues à cet effet : nom du labo + date
- > fermer correctement les conteneurs
- > respecter le poids maximum indiqué

COLLECTE DES DÉCHETS



Les conteneurs sont à déposer dans les «BOX BIOLOGIQUES» extérieurs la veille de la collecte.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Campus de Beaulieu					×
Campus de Villejean	×		×		×
Autres sites UR	Adressez votre demande à tmd-dil@univ-rennes.fr				

En cas de question, demandez conseil à l'assistant de prévention ou à la personne en charge des déchets dans votre unité.

Pour d'autres renseignements, contactez la DIL :

dil@univ-rennes.fr
 02 23 23 62 22